

[Extrait de : *Folia Electronica Classica*, t. 19, 1, janvier-juin 2010]

<<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/19/TM19.html>>

Le mythe et les genres littéraires

Aspects théoriques

par

Martin Degand

Master en langues et littératures classiques

Master en sociologie et anthropologie

<martin.degand@gmail.com>

Présentation : *Cet article est la version remaniée d'un travail réalisé il y a deux ans à l'Université Catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), sous la direction du Professeur Alain Meurant, dans le cadre du cours de « Typologie et permanences des imaginaires mythiques ». Il évoque d'abord certains traits du récit mythique, s'interroge ensuite sur la définition d'un genre littéraire pour répondre enfin à la question : le mythe peut-il être considéré comme un genre littéraire ?*

Déposé sur la Toile le 3 juillet 2010

Mythe de la caverne, mythe d'Hercule, mythe d'Albert 1^{er}, autant d'acceptions pour un même terme au point qu'il en devient légitime de se demander « qu'est-ce qu'un mythe ? ». Davantage, celui-ci peut-il être considéré comme un genre littéraire ? Pour pouvoir répondre à ces deux interrogations, il convient de définir ce qu'on entend par « mythe » d'une part et par « genre littéraire » d'autre part. Ce n'est qu'au terme de ce parcours que nous pourrions trouver une réponse aux questions qui nous occupent.

Aspects du mythe¹

Pour commencer, nous nous attacherons au concept de mythe. Bien que ce terme recouvre différentes acceptions, une seule d'entre elles sera approfondie ici. Il nous semble important d'affirmer d'emblée que nous analyserons le mythe comme « vivant » – c'est-à-dire tel qu'il fut perçu par les groupes humains qui les ont produits. Les mythes ont aujourd'hui perdu leur vivacité en de nombreux endroits. Certains anthropologues partent d'ailleurs fort loin afin de trouver des sociétés qui « vivent » encore leurs mythes. Du côté occidental, la plupart des mythes sont analysés comme des mythes « morts ». Au début de son ouvrage, M. Eliade indique qu'il n'est pas aisé de trouver « une seule définition »² susceptible de couvrir tous les types de mythe. C'est sans doute, écrit-il, une définition assez large qui se montrera la moins imparfaite. Il explique également comment l'acception du mot *mythe* a évolué. D'un point de vue étymologique, le terme vient du grec μῦθος qui signifie dans un premier temps « parole », puis « récit ». Le terme μῦθος s'est par la suite opposé à λόγος et à ἱστορία et a perdu peu à peu son sens originel pour décrire au final un récit « qui ne peut pas exister réellement »³. Le terme mythe s'appliqua par la suite à des personnes du passé récent (mythe de Che Guevara, d'Albert 1^{er}...).

D. Madelénat et M. Eliade s'accordent pour reconnaître que le mythe constitue un récit sacré/religieux qui raconte une histoire vraie (dans le sens de « porteuse de vérité »). Il conviendrait davantage de dire qu'il s'agit d'un récit *présenté* comme vrai⁴. Dans la mesure où le mythe revêt un caractère sacré, il jouit bien souvent d'un cadre d'énonciation précis⁵. Les récits mythiques sont par exemple racontés lors des rites de passage (notamment à la naissance, lors de l'entrée dans la vie adulte, à l'occasion de mariages et de funérailles). Dans les civilisations où le mythe est encore

¹ En référence à l'un des ouvrages les plus importants sur le mythe : Eliade (1963).

² Eliade (1963), p. 16.

³ Eliade (1963), pp. 11-12.

⁴ Madelénat (1994), p. 1710 et Eliade (1963), pp. 16-17.

⁵ Eliade (1963), p. 22.

vivant, il est perçu comme une histoire qui a réellement eu lieu. Il entre dès lors en concurrence avec d'autres histoires davantage perçues comme des fables ou des contes. Cette relation d'opposition avec d'autres types de récit aura également son importance dans la suite de notre analyse.

Dans leurs écrits respectifs, D. Madelénat et M. Eliade considèrent que le mythe est un récit de création⁶. Il s'agit de narrer « comment quelque chose a commencé à être »⁷. Ce « quelque chose » peut être de nature très diverse. Le mythe peut raconter une création totale (qui prendra alors le nom de cosmogonie) ou une création partielle (qu'il s'agisse de théogonies, d'anthropogonies mais aussi de tout autre type de genèse). Il peut expliquer la pratique d'un rite, d'une activité (par exemple : la pêche, la chasse, l'agriculture, la navigation...), l'origine d'un nom conféré à quelqu'un (nom de fonction ou nom de divinités), à un endroit (mer, villes), à un animal, un végétal... M. Eliade note que le mythe revêt une fonction explicative dans la mesure où il permet à celui qui l'écoute de comprendre l'origine des choses. L'auditeur détient dès lors un certain pouvoir sur ces éléments car la croyance populaire associait la maîtrise d'éléments à la connaissance de leur origine. La fonction explicative du mythe sera examinée plus en avant dans la suite de cet article. Débordant le concept du récit mythique proprement dit, nous observons que certains événements sont porteurs d'une charge mythique créatrice bien que, d'un point de vue historique, ils n'aient eu qu'une influence limitée. Ainsi, la bataille des éperons d'or (1302) est perçue par certains Flamands comme fondatrice de leur identité alors qu'il est reconnu aujourd'hui que celle-ci n'a eu que peu d'influence sur la naissance de ce peuple en tant que tel. De plus, bien que cela soit rarement précisé, il est admis que des Brabançons et des Namurois vinrent en aide aux Flamands pour défaire le suzerain français. Il s'agit en quelque sorte de la mythification d'un événement historique, dans le sens où un événement est perçu et célébré comme fondateur alors qu'historiquement il ne l'est pas.

Une autre caractéristique des mythes est le moment auquel se passe l'histoire narrée. Celle-ci se déroule dans ce qu'on appelle un *illud tempus*. Il s'agit d'un temps hors temps ou qui renvoie à un autre type de temporalité. Un temps immémorial qui précède les premiers événements historiques dont les hommes ont souvenir. On a pu nommer ce moment le « temps fabuleux des commencements »⁸. Il est remarquable de souligner le pluriel du terme commencement, pluriel qui renvoie directement à l'une des caractéristiques évoquées ci-dessus : il s'agit donc du temps où les choses ont commencé à être et duquel elles sont toutes issues.

⁶ Madelénat (1994), p. 1710 et Eliade (1963), p. 17.

⁷ Expression empruntée à M. Meurant lors de son exposé au cours de *Typologie et permanences des imaginaires mythiques*.

⁸ Eliade (1963), p. 16.

Les personnages des mythes ont également leur propre singularité. La plupart des héros mythiques sont des « Êtres Surnaturels »⁹. L'expression a l'avantage d'être large et comprend aussi bien des héros et des dieux que des monstres ou des messagers. Nous sommes loin des mythes modernes de Che Guevara ou de Maradona.

Par ailleurs, M. Eliade et P. Ricœur s'accordent pour affirmer que le mythe fonde le rite¹⁰. Ils identifient donc dans le mythe une fonction religieuse pratique. À travers le rite, les hommes reproduisent ce qui s'est passé *in illo tempore* et la reproduction de cet acte initial assure la survie du groupe. De ce point de vue, le récit mythique justifie la situation présente. Les sociétés re-présentent les gestes initiaux et se rapprochent ainsi de cet *illud tempus*. Elles se rendent présentes à cet acte des commencements qui a eu une conséquence directe sur leur communauté. Dans différentes civilisations, il existe par exemple un mythe de l'origine de l'agriculture¹¹. Très souvent, un rite y est associé et il est accompli afin de montrer à tous d'où vient cette habitude de travailler la terre. Dans les sociétés où les mythes sont vivants, les hommes pensent que leur statut d'agriculteurs est la conséquence de cet événement qui s'est produit au temps des commencements. Ils croient que, si cet acte n'avait pas eu lieu, ils ne cultiveraient pas la terre aujourd'hui. À travers ses fonctions explicative et religieuse, le mythe révèle les modèles exemplaires et donne les causes (étiologies) d'activités humaines significatives¹². Notons également que des mythes intègrent parfois des éléments nouveaux sans les différencier des parties antérieures. Ainsi, dans la société amérindienne ojibwa, l'arrivée des missionnaires jésuites a contraint les conteurs à modifier leurs mythes pour prendre position (parfois même répondre) vis-à-vis des arguments des religieux¹³. Il y a donc de la place pour des évolutions même si celles-ci ne sont ni présentées, ni reconnues comme telles. Les sociétés effectuent dans un certain sens un tour de passe-passe en renvoyant toutes ces modifications *in illo tempore* en les intégrant au récit mythique. Derrière tout cela se cache l'exigence ou la nécessité de stabilité de la société. N'oublions pas que de nombreuses règles culturelles et sociales trouvent leurs explications dans les mythes. Remettre un mythe en question, c'est prendre le risque de discréditer parfois toute la structure sociale construite autour de celui-ci.

Tous les éléments que nous avons accumulés jusqu'ici nous poussent à affirmer la thèse suivante : la réalité est première, le mythe ne vient qu'en second lieu (bien qu'il soit présenté comme premier par les sociétés primitives qui le renvoient *in illo*

⁹ Eliade (1963), p. 17.

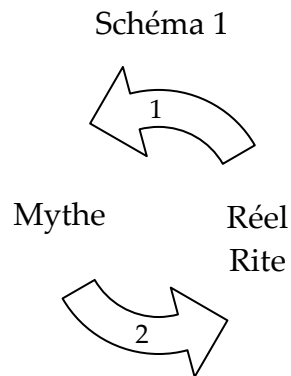
¹⁰ Eliade (1963), pp. 18-19 et Ricœur & Smith (1996), p. 1045. Cf. schémas de la p. 5 qui tentent de présenter la relation mythe - rite (réel) de façon interne et externe.

¹¹ En Grèce, le mythe qui narre l'apparition de l'agriculture met en scène Déméter et Triptolème. Il est notamment évoqué chez Apollodore, *Bibliothèque*, I, 5, 1-2.

¹² Eliade (1963), pp. 17-18.

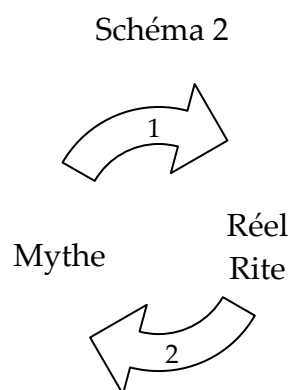
¹³ SERVAIS (Olivier), *Des Jésuites chez les Amérindiens ojibwas. Histoire et ethnologie d'une rencontre XVII^e-XX^e siècles*. Paris : Editions Karthala, 2005 (Collection Mémoire d'Églises), pp. 583-590.

tempore), le mythe intervient comme soutien de la réalité, comme justificateur. La mer Icarienne portait son nom bien avant l'apparition du mythe de la chute d'Icare et celui-ci est apparu pour justifier cette appellation¹⁴. Trop souvent, on a cru que la réalité confirmait ou donnait raison au mythe. Il s'agit précisément de l'inverse. Selon que l'on analyse la relation mythe-rite (réel) de façon externe (schéma 1 : c'est-à-dire d'un point de vue plus « rationnel ») ou de façon interne (schéma 2 : c'est-à-dire comme les sociétés primitives la conçoivent), nous pouvons dresser les schémas suivants.



Analyse externe (= comment la relation s'est créée d'un point de vue « rationnel »)

Le réel et les rites qui y prennent place sont premiers. Les sociétés ont ensuite produit un mythe qu'elles ont placé *in illo tempore* afin de donner l'illusion de son antériorité (1). En bref, le rite (ou la réalité) existait et on a inventé un mythe pour expliquer sa raison d'être (2).



Analyse interne (= comment les sociétés primitives présentent elles-mêmes la relation mythe - rite)

Il existe un mythe situé *in illo tempore* qui a fondé des rites (1) et qui explique l'origine et parfois les raisons de la réalité présente. Dans leur représentation, le mythe est donc premier et ses conséquences tangibles dans la réalité confirment son existence antérieure (2).

S'il convient de noter que l'explication mythique est présente dans d'innombrables cultures, un même contenu symbolique peut être porté par des narrations différentes. Cela signifie que la portée symbolique est identique mais qu'elle est matérialisée par des récits différents. On constate également que dans certaines sociétés il existe différentes explications d'un même phénomène. Ces explications peuvent être successives, voire concurrentes¹⁵. L'existence de différentes explications au sein d'une même communauté pour un même événement ne semble

¹⁴ Notamment chez Ovide, *Métamorphoses*, VIII, 183-235.

¹⁵ La Bible comporte deux récits de création, successifs l'un à l'autre. Le premier (Gn, 1, 1 - 2, 4a) est présenté comme le plus abouti alors que le second (Gn, 2, 4b - 2, 24) est en fait plus ancien. Leur différence n'empêche pas qu'ils soient insérés tous les deux dans le même ouvrage. Il s'agit d'une preuve supplémentaire du caractère conservateur des sociétés traditionnelles.

pas poser problème. Ce constat confirme notre affirmation selon laquelle la réalité est première dans la mesure où elle peut recevoir différentes explications.

Ensuite, soulignons l'importance du mythe comme élément fondateur de l'identité du groupe. En effet, les rites contribuent grandement à la présence et au rappel des éléments qui identifient la communauté. Ils rassemblent d'ailleurs souvent un groupe déterminé d'individus (sur la base de critères sociaux, culturels, économiques, familiaux, politiques, religieux). Ce n'est pas un hasard si la communauté spartiate se rassemblait lors de banquets citoyens. Dans ce contexte précis d'énonciation, la communauté se reconnaissait en prenant part à ses rites. Le mythe, notamment à travers le rite, crée du lien social.

Notons par ailleurs qu'un mythe existe rarement au singulier : il s'inscrit souvent dans la constellation de ses plus ou moins nombreuses variantes. L'image de la mosaïque employée par A. Meurant nous semble tout à fait éclairante sur ce point. Bien souvent, le mythe fait également partie d'un ensemble plus large que l'on appelle des « cycles mythiques ». Un récit mythique varie ainsi selon le contexte spatio-temporel (culturel mais parfois aussi politique) dans lequel il est repris et à partir duquel il produit une variante. En partant de cette notion de mythe comme mosaïque, peut-on dès lors dire qu'il existe un mythe canonique ? Existe-t-il un mythe, sous une forme quelle qu'elle soit, qui puisse avoir valeur de norme ? Si oui, serait-ce la version la plus ancienne ? Ou alors la version la plus complète ? Qu'est-ce qu'un mythe « complet » ? Pour répondre à cette question, il nous semble intéressant de rapporter la distinction entre motifs libres/motifs classés établie par J. Poucet¹⁶. Selon ce dernier, tout mythe comporte des motifs libres et des motifs classés. Ce serait l'addition des motifs classés qui permettraient de rattacher une version donnée d'un mythe à la mosaïque à laquelle il appartient. Les autres motifs – appelés motifs libres – ne seraient alors que des ajouts que l'on ne trouve pas ou peu dans d'autres versions du mythe. Faudrait-il dès lors considérer comme étant la version « canonique » ou « normative » du mythe celle qui contient le plus grand nombre de motifs classés et/ou le moins de motifs libres¹⁷ ?

Au début, les mythes étaient portés par la tradition orale. Par la suite, ils furent parfois fixés par écrit. On les retrouve notamment sous les formes littéraires suivantes : comédie, tragédie, nouvelles... En littérature, le mythe se décline. Il serait cependant réducteur de croire qu'il fut limité au duo oral-écrit. Il est présent sur d'innombrables supports et l'on retrouve ainsi des récits mythiques sur des frises de temples, des statues, des vases, des tapisseries... Le mythe existe à travers ses variantes non seulement littéraires mais aussi artistiques ! Comme nous le verrons

¹⁶ Poucet (1985), pp. 238-243 et Poucet (2000), pp. 57-64.

¹⁷ On pourrait considérer qu'un mythe qui contient moins de motifs libres est en quelque sorte plus canonique.

par la suite, c'est précisément cette diversité des supports qui posera question lors de la confrontation du concept de mythe à la théorie des genres littéraires.

Avant de clore cette première partie, notons que le mythe a rarement laissé indifférent. De nombreux auteurs ont pris position par rapport à celui-ci et ont parfois émis des avis contradictoires. Nous prendrons seulement deux exemples. Commençons par celui de deux historiens grecs, Hérodote et Thucydide. Dans la science historique, l'un et l'autre rejettent l'explication mythique mais il n'empêche qu'Hérodote a encore recours à l'irrationnel à de nombreuses reprises¹⁸. Thucydide, quant à lui, semble plus proche de nos historiens modernes en ce qui concerne la relation qu'il entretient avec les mythes. Comme second exemple, prenons la figure de Platon qui, bien qu'il condamne les mythes, n'hésite pas à y avoir recours dans de nombreuses explications¹⁹. La question mythique a donc engendré des opinions variées. Aujourd'hui encore, les interprètes et les spécialistes des mythes éprouvent des difficultés à se mettre d'accord. C'est ainsi qu'ils ont développé des types d'analyse très différents (structuraliste, fonctionnaliste, environnementale, socio-économique...).

Confronté au foisonnement mythologique de l'Antiquité, un Moderne serait en droit de se poser la question suivante : pourquoi y a-t-il aujourd'hui si peu de mythes alors que nos héritages gréco-latins en sont remplis ? Considérant que mythe et identité sont liés et que nous vivons dans une société moderne peu marquée par les récits mythiques, n'est-il dès lors pas étonnant que nous soyons confrontés à des questions identitaires²⁰ ? Quant à cette forte diminution (absence ?) des mythes aujourd'hui, ne pourrait-on pas l'expliquer par le fait que ces derniers se trouvaient – et se trouvent d'ailleurs encore aujourd'hui – en concurrence avec les sciences ? En effet, en raison de leurs fonctions explicatives, mythes et sciences ont des champs d'investigation assez semblables. À cette différence près que le mythe veut également apporter des réponses à des questions existentielles inhérentes à la condition humaine. C'est notamment pour cela que ce type de récit s'est développé en différents points du globe. Le mythe tente ainsi de fournir des réponses à des interrogations telles que : qu'est-ce que le mal, d'où vient l'homme, pourquoi est-il mortel, qu'y a-t-il après la mort ? Mais pour toutes les questions plus empiriques (origine du feu, de l'agriculture...), dès lors que les sciences progressent, le mythe ne décroît-il pas nécessairement ? De plus qu'arriverait-il si les sciences parvenaient un jour à répondre aussi à ces questions existentielles ? En dépassant le cadre strict de notre réflexion, ne pourrait-on pas avancer la thèse selon laquelle la science serait en

¹⁸ Notamment dans un passage où Cambyse, à l'article de la mort, comprend le sens exact d'un oracle qu'il avait consulté autrefois (Hérodote, *Histoires*, III, 64).

¹⁹ Notamment lors du mythe de la caverne : Platon, *République*, VII, 514a -517a.

²⁰ À mettre en rapport avec la question de la délimitation de l'espace géographique européen mais aussi avec les doutes présents dans la société belge à l'heure de nos crises politiques. Cf. également les débats nationaux sur l'identité.

quelque sorte un mythe moderne dans la mesure où elle reprend partiellement des fonctions du récit mythique ?

Genre ? Littéraire ?

À présent, nous nous attacherons à la définition du genre et à sa spécificité dans le domaine littéraire. La tâche est plus difficile qu'il n'y paraît car les termes sont abstraits et les définitions multiples. Notons que nous travaillons en fait sur un concept composé car il additionne la notion de « genre » et la définition vague de « littéraire ».

Le terme « genre » vient étymologiquement du latin *genus* (terme marquant l'origine). J.-M. Schaeffer note qu'il existe dans la plupart des exposés sur nos activités culturelles cette volonté d'établir des distinctions génériques²¹. A. Lalande, dans son *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, définit la notion de genre de la façon suivante : « deux objets sont dits être du même genre lorsqu'ils ont en commun quelques caractères importants »²². Cette définition amène en fait les trois principaux critères sur lesquels nous nous appuierons. En effet, y sont abordés d'une part la notion de traits communs (similitude), d'autre part la question de la pertinence des caractères (« caractères importants ») et enfin le concept qu'Y. Stalloni appelle la « loi du nombre »²³ (en référence aux « deux objets » d'A. Lalande).

Premièrement, toute classification générique doit nécessairement se fonder sur des traits communs. Bien que cela semble évident, J.-M. Schaeffer et Y. Stalloni tiennent à le préciser dans leurs ouvrages respectifs²⁴.

Deuxièmement, il convient, lors d'une analyse de type générique, de s'appuyer sur des caractères non seulement communs mais également pertinents et représentatifs. On rejoint ici quelque peu la réflexion qui avait été menée par rapport au mythe. De même que l'on pourrait s'enquérir de savoir quel motif sera considéré comme « libre » ou « classé », d'un point de vue littéraire, J.-M. Schaeffer se demande – et sa question est légitime – quels traits seront considérés comme déterminants²⁵ ? Celui-ci rapporte le raisonnement de Luis J. Pietro qui ne résout pas le problème mais insiste sur l'importance de la pertinence des traits²⁶. Ce dernier reconnaît qu'un texte

²¹ Schaeffer (1989), p. 7.

²² Lalande (1972), p. 385.

²³ Stalloni (2005), p. 118.

²⁴ Schaeffer (1989), p. 8 et Stalloni (2005), p. 8.

²⁵ Schaeffer (1989), p. 68.

²⁶ Schaeffer (1989), p. 67.

contient un nombre infini de caractéristiques²⁷. Chacune d'entre elles peut toujours être identique à celles d'un autre texte (qui génère, lui aussi, une infinité de traits). Lors d'une classification générique, chaque texte pourrait donc entretenir des rapports de similitude avec une infinité d'autres écrits. De cet argument découle la nécessité de la pertinence des traits retenus.

Troisièmement, la « loi du nombre » d'Y. Stalloni peut s'énoncer de la manière suivante : « un genre ne peut exister [...] que s'il regroupe sous son label un nombre représentatif d'œuvres liées entre elles par des points communs »²⁸. Il est intéressant de voir qu'A. Lalande, dans sa définition, énonce que deux objets suffisent pour constituer un genre. Y. Stalloni semble indiquer, quant à lui, qu'il en faut davantage mais ne donne pas de nombre précis. Ce point illustre à nouveau l'imprécision des notions sur lesquelles s'appuie notre recherche.

En reprenant la définition d'A. Lalande et en la complétant avec les éléments apportés ci-dessus, nous parvenons donc à cerner un peu mieux les éléments qui entrent dans la définition d'un genre : la similitude des caractéristiques, la pertinence des traits retenus (caractéristiques représentatives) et le nombre d'éléments concernés.

Ensuite, comme le remarque Y. Stalloni, précisons que la classification est très souvent à plusieurs niveaux²⁹ : un genre peut avoir différentes espèces qui contiennent différentes familles ou classes. J.-M. Schaeffer adhère à cette idée et pose la question : « l'appartenance d'un texte à un genre donné implique-t-elle du même coup son exclusion des autres genres ? »³⁰ Ne faut-il pas dès lors postuler la possibilité pour un texte d'appartenir à plusieurs genres différents ? L'appartenance d'un texte à un genre littéraire serait donc plus lâche qu'on pourrait le supposer.

Mentionnons également la réflexion que J.-M. Schaeffer jette sur les termes de la classification générique pour leur attribuer un « statut bâtard »³¹, laissant entendre par là qu'ils ne constituent pas de « purs termes analytiques »³² appliqués de manière neutre et sans lien historique avec le type de textes qu'ils désignent. Il ne faut donc pas oublier que les appellations mobilisées ne sont pas étrangères aux réalités désignées.

²⁷ Cette thèse est proche de la théorie des codes développée chez ECO (Umberto), *Lector in fabula. La Coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien par BOUZAHER (Myriem). Paris : Bernard Grasset, 1985, pp. 64-86.

²⁸ Stalloni (2005), p. 118.

²⁹ Stalloni (2005), p. 10.

³⁰ Schaeffer (1989), p. 69.

³¹ Schaeffer (1989), p. 65.

³² Schaeffer (1989), p. 65.

En commençant notre parcours, nous avons écrit que le *genre littéraire* additionnait deux concepts (*genre* d'une part, *littéraire* d'autre part). Nous envisagerons à présent le côté « littéraire » du concept. Comme nous l'avons vu précédemment, le mythe n'est pas uniquement présent sous forme écrite – il naquit d'ailleurs sous forme orale. Il convient d'observer si l'adjectif littéraire ne recouvre que les productions écrites. La question pourrait se résumer de la manière suivante : n'est littéraire que ce qui est écrit ? Il faut, pour y répondre, s'attaquer à la définition plus large, et donc éminemment plus complexe, de ce qu'est la littérature.

La première définition tirée du *Grand Robert* ne joue pas en faveur de l'adéquation entre mythe et genre littéraire. En effet, la littérature y est définie comme suit : « Les œuvres *écrites*, dans la mesure où elles portent la marque de préoccupations esthétiques ; les connaissances, les activités qui s'y rapportent »³³. La dernière acception permet de sauver temporairement notre recherche car la littérature est définie comme « Tout usage esthétique du langage, même non écrit. Spécialt. | *Littérature orale*, ensemble de discours littéraires qui se conservent et se transmettent oralement, même chez les peuples disposant de l'écriture »³⁴. L'adjectif « littéraire » couvre donc un espace assez large. A. Kibédi-Varga évoque également l'existence de genres oraux³⁵. La définition que ce dernier donne des genres littéraires permet de résumer notre propos : « le genre est une catégorie qui permet de réunir, selon des critères divers, un certain nombre de *textes* »³⁶.

Enfin, il est intéressant de rapporter certaines des critiques adressées au concept de genre littéraire. En ce qui le concerne, Y. Stalloni indique que la pertinence des traits retenus amène « une idée de norme »³⁷ qui implique la création de critères d'appartenance. Certains considèrent parfois ce système normatif comme trop rigide³⁸. Rapportons également la thèse de M. Blanchot qui soutient que la classification générique n'a guère d'importance parce qu'il est nécessaire de nier la notion des genres au profit de la littérature elle-même³⁹. Selon lui, chaque œuvre nie le système des genres littéraires et secrète elle-même l'essence de la littérature. Chaque œuvre, par son côté inclassable (et peut-être sa volonté de ne pas l'être), s'oppose à la classification générique. De là découlerait la preuve de la vanité de notre propos ?

³³ Grand Robert (2005), s.v. Littérature, souligné par nous.

³⁴ Grand Robert (2005), s.v. Littérature. Relevons que cette ultime définition du *Grand Robert* est suivie par l'extrait d'un article de l'*Encyclopédie de la Pléiade*, s.v. Littérature orale. Ce texte est de la plume de Mircea Eliade, l'un des grands spécialistes du mythe.

³⁵ Kibédi Varga (1994), p. 966.

³⁶ Kibédi Varga (1994), p. 966. Au sens large (en y incluant donc les genres oraux).

³⁷ Stalloni (2005), p. 9.

³⁸ Stalloni (2005), p. 9.

³⁹ BLANCHOT (Maurice), *Le livre à venir*. Paris : Gallimard, 1959 (Collection Idées, n° 246), pp. 285-295.

Le mythe à l'épreuve du genre littéraire

À ce stade de la réflexion, nous pensons avoir donné un aperçu général de ce que recouvrent les concepts de « mythe » et de « genre littéraire ». La suite de cet article s'intéresse à la relation qu'ils entretiennent l'un avec l'autre.

Pour en revenir aux trois critères attribués au genre littéraire, le mythe nous semble y répondre. En effet, il regroupe sous son « label » un nombre considérable de récits (oraux et écrits) réunis par des caractéristiques communes et pertinentes. Le grand nombre de textes mythiques correspond à la première caractéristique. Pour ce qui est de la deuxième, ces textes ont bel et bien des caractéristiques communes qui ont été partiellement décrites dans la première partie de cet article. Celles-ci sont présentes en nombre assez important. Enfin, les nombreuses caractéristiques du mythe développées plus haut nous semblent être pertinentes et représentatives d'un genre. À première vue, on devrait conclure que le mythe est un genre littéraire.

Cependant, il est curieux de constater qu'aucun des auteurs consultés n'affirme de manière explicite que le mythe constitue un genre littéraire à part entière⁴⁰. À côté des genres les plus importants (comédie, tragédie, épopée, roman), ces auteurs envisagent également d'autres types de récits : le conte, la fable, le fabliau, la nouvelle... mais nulle part, n'apparaît l'idée que le mythe est un genre littéraire. Nos sources s'accordent néanmoins pour le placer dans un rapport distinctif (d'opposition ou non) vis-à-vis de genres littéraires reconnus. Ainsi voit-on notamment D. Madelénat distinguer le mythe de la légende, du conte et de l'épopée⁴¹. P. Smith affirme pour sa part que « tous les genres, aussi bien les genres littéraires comme le conte, la poésie ou le théâtre, que l'histoire ou la philosophie entretiennent un rapport avec les mythes [...] ».⁴² Les spécialistes s'en tiennent généralement à de telles considérations.

En ce qui nous concerne, il nous semble pouvoir et même devoir pousser le raisonnement plus en avant. Bien que le mythe réponde aux conditions posées pour être un genre littéraire, il nous paraît également les dépasser de sorte que sa nature nous semble relever d'un autre ordre. Dans la mesure où il est porté par d'autres formes qui n'emploient pas le langage verbal et où l'on peut également attribuer une charge mythique à des événements, le mythe dépasse le concept même de littérature pour se caractériser avant tout par sa fonction : celle d'expliquer le réel. Il s'agit selon nous de sa singularité. De là découle toute une littérature dont on pourrait penser qu'elle constitue un genre littéraire. Cependant, le mythe ne se limite pas à la littérature (sous sa forme stricte ou lâche). L'explication qu'il fournit dépasse cette

⁴⁰ Sont pris ici en considération les ouvrages suivants : Combe (1992) ; Kibédi Varga (1994) ; Schaeffer (1989) ; Stalloni (2005). La théorie des genres d'Aristote l'ignorait déjà, cf. Aristote, *Poétique*, 1447a.

⁴¹ Madelénat (1994), p. 1710.

⁴² Ricœur & Smith (1996), p. 1039.

classification restreinte et il serait absurde de l'y confiner⁴³. Il la transcende pour atteindre l'ensemble des productions humaines, littéraires bien sûr, mais aussi artistiques et intellectuelles.

Au terme de cet article, nous espérons avoir fourni au lecteur quelques pistes de réflexion sur la relation entre le mythe et les genres littéraires. Notre conclusion actuelle insiste avant tout sur la fonction explicative du mythe qui nous semble transcender la catégorisation générique inhérente à la littérature. De celle-ci découlent les nombreuses formes et représentations qu'on a pu faire du mythe, parmi lesquelles figure la littérature.

⁴³ La classification générique appliquée à la littérature n'est pas à rejeter pour autant. En effet, comme nous l'avons remarqué, celle-ci est nécessaire pour structurer nos connaissances et nos productions. Bien qu'imparfaite, elle conserve sa pertinence et son utilité bien qu'elle ne nous paraisse pas s'adapter au concept de mythe tel qu'envisagé ici.

Bibliographie

Ouvrages

- COMBE (Dominique), *Les genres littéraires*. Paris : Hachette Supérieur, 1992 (Collection Contours littéraires), 175 p.
- ELIADE (Mircea), *Aspects du mythe*. Paris : Gallimard, 1963 (Collection Folio/essais, n° 100), 251 p.
- KIBÉDI VARGA (Aron), « Les genres littéraires » in BEAUMARCHAIS (Jean-Pierre), COUTY (Daniel) et REY (Alain), *Dictionnaire des littératures de langue française*, t. II, Paris : Bordas, 1994, pp. 966-970.
- LALANDE (André), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris : Presses universitaires de France, 1972, p. 385.
- MADÉLÉNAT (Daniel), « Mythe et littérature » in BEAUMARCHAIS (Jean-Pierre), COUTY (Daniel) et REY (Alain), *Dictionnaire des littératures de langue française*, t. III, Paris : Bordas, 1994, pp. 1710-1713.
- POUCET (Jacques), *Les rois de Rome. Tradition et histoire*. Bruxelles : Académie royale de Belgique, 2000, 517 p.
- POUCET (Jacques), *Les origines de Rome. Tradition et histoire*. Bruxelles : FUSL, 1985 (Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, Histoire, n° 38), 360 p.
- RICÉUR (Paul), SMITH (Pierre) *et al.*, « Mythe » in *Encyclopædia Universalis*, t. XV, Paris : Encyclopædia Universalis, 1996, pp. 1037-1053.
- SCHAEFFER (Jean-Marie), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*. Paris : Seuil, 1989, 185 p. (Collection Poétique).
- STALLONI (Yves), *Les genres littéraires*, publié sous la direction de BERGEZ (Daniel). Paris : Armand Colin, 2005, 128 p. (Collection 128, n° 255).

Notes de cours

Notes de la partie du cours de *Typologie et permanences des imaginaires mythiques* (coordonné par P.-A. Deproost) donnée par A. Meurant lors du premier quadrimestre de l'année académique 2007-2008.

Cd-rom

Cd-rom du Grand Robert. Version électronique du Grand Robert de la langue française, version 2.0. Paris, 2005.